L'assassinat du gendarme Blicki, à Ath est évoqué devant la Cour d'assises du Hainaut

Lundi matin ont commencé devant la Cour d'assises du Hainaut les débats concernant l'assassinat du maréchal des logis de gendarmerie, Polydore Blicki, à Ath, dont est inculpé Georges-Joseph Herregodts, marchand de volailles, né à Lesaines le 11 mars 1897, domicilié à Ghislenghien.

Tragique poursuite

Le 31 mai 1933, vers 1 h. 40, le maréchal des logis chef Arthur Marique et le maréchal des logis Polydore Blicki, de la brigade de gendarmerie d'Ath, rentraient de patrouille par le chemin de Pobecq à Ath, lorsqu'il virent un individu d'allure suspecte sortir de la rue du Pétrolifère.

Comme les gendarmes pressaient le pas pour rejoindre l'inconnu, celui-ci prit soudain la fuite et franchit, en courant, le passage à niveau du chemin de fer qui traverse, à cet endroit, la chaussée de Tournai. Les gendarmes se mirent à sa poursuite, Blicki le premier. S'adressant au garde barrière Jules Rivière, qui surveillait la voie, Blicki le pria de lui remettre sa bicyclette ; il enfourcha celle-ci après avoir déposé sa carabine et suivit la trace de l'inconnu par la rue Gérard-Dubois, le pont de la Dendre et le chemin de ronde.

Le maréchal des logis chef Marique suivait en courant son collègue lorsque, traversant lui aussi le pont de la Dendre, il entendit un coup de feu et des appels au secours de Blicki.

Arrivé à hauteur du boulevard du Nord, il découvrit celui-ci couché en travers de la route, la face contre terre, mortellement blessé et râlant.

A son tour, il se mit en devoir de poursuivre le malfaiteur avec la bicyclette abandonnée par Blicki, mais, ayant perdu la trace du fuyard, il dut renoncer à son projet et se porta au secours de son collègue, demanda l'aide des voisins et fit mander d'urgence un médecin.

Quelques instants après, le maréchal des logis Blicki expirait dans les bras de son collègue.

Le Parquet de Tournai, aussitôt prévenu, se rendit sur les lieux, ordonna toutes les recherches utiles et reconstitua les diverses péripéties du drame.

Malgré l'empressement qui fut mis à transmettre dans toutes les directions le signalement du meurtrier, malgré les recherches les plus actives qui furent ordonnées sans désemparer et exécutées avec le plus grand zèle, la trace du coupable ne put être découverte et les nombreuses pistes suivies par l'instruction durent être abandonnées, l'une après l'autre.

Une affaire en amène une autre

M. le juge d'instruction Mauroy, chargé d'instruire ce méfait, fut saisi ultérieurement d'un nombre considérable de vols commis dans la région, apparemment par une bande bien organisée de malfaiteurs.

Au cours de ses investigations, des soupons se portèrent sur Herregodts, des perquisitions furent pratiquées à son domicile à Ghislenghien et, lors du sondage de la fosse d'aisance, on découvrit le 2 mai un revolver chargé de 6 balles.

Cette arme fut confiée à des experts qui reconnurent que la douille trouvée sur les lieux du crime et la projectile extrait du cadavre du gendarme Blicki, avaient été tirés par le revolver découvert dans la fosse d'aisance de Herregodts.

Après avoir nié, ce dernier finit par avouer et renouvela ses aveux lors de la reconstitution du crime.

Herregodts a un passé judiciaire lourdement chargé. Il a encore été condamné récemment du chef de 78 vols commis dans la région, au cours des deux dernières années.

Soumis à un examen médico-mental, il a été établi que sa responsabilité pénale est entière.

Herregodts est défendu par Me François Moreau, du Barreau de Bruxelles, et M. le procureur du roi Misonne occupe le siège du ministère public.

A l'audience

Un public particulièrement nombreux est venu lundi matin pour assister aux débats sur l'assassinat du maréchal des logis de gendarmerie Blikl.

L'accusé est introduit à 10 h. 15.

Aussitôt l'ouverture de l'audience qui est présidée par M. le conseiller Connart, Me Delsaut, avocat à Ath, déclare se constituer partie civile par l'organe de Me Plaitin, avoué à Mons, au nom de la veuve du gendarme Blikl.

Après l'appel des témoins qui ont été cités au nombre de 8 par l'accusation et de 15 par la défense, il est procédé à l'interrogatoire d'Herregodts.

M. le président rappelle les nombreuses condamnations encourues par l'accusé : cambrioleur, deux fois déserteur, engagé à la Légion étrangère. Puis il rentre en Belgique ; il travaille courageusement dans les carrières, et, en dehors de ses heures de travail il exerce le métier de cordonnier. Cela lui permet d'acheter sa maison.

Mais le voilà devenu cambrioleur et il a été condamné récemment pour 78 méfaits.

Le soir du 30 mai 1933, continue M. le président, vous avez pris votre bicyclette pour vous rendre à Ath. C'était sans doute dans l'intention de commettre un nouveau vol. Les gendarmes vous ont rencontré et vous avez pris la fuite. Pourquoi ?

— Je croyais qu'ils me poursuivaient.

— Vous avez entendu crier « arrête » et c'est à ce moment que vous avez tiré.

— Oui.

— Comment avez-vous tiré ? A quelle distance ?

— J'ai tiré en courant, à bras tendu, je ne saurais pas dire à quelle distance; je crois qu'il y avait 2 à 3 mètres.

— Pourquoi avez-vous tiré ?

— Je n'ai pas voulu le tuer.

— Mais pourquoi avez-vous tiré ?

— J'ai eu peur qu'il ne tire et j'ai voulu lui faire peur.

— Avec une arme aussi terrible que celle que vous aviez ?

— Je n'avais pas l'intention de l'abattre.

Sur une question que lui pose le président, l'accusé répond :

— C'est ma femme qui me poussait à voler.

— Peut-être bien à voler mais elle ne vous a pas dit de tuer.

Herregodts ne répond pas.

Les témoins

Il est d'abord procédé à l'audition de M. Charles Mauroy, juge d'instruction à Tournai, qui rend compte des devoirs qu'il a accomplis.

Les aveux d'Herregodts, dit-il, ne furent pas spontanés et ce n'est que contraint par l'évidence, après avoir essayé longtemps de nier et discuter qu'il se décida à reconnaître les faits.

M. le colonel Maye, expert en statistique qui a examiné l'arme du crime en décrit la puissance dans un rapport dont il est donné lecture.

M. Leblanc, médecin-légiste à Tournai, a procédé à l'autopsie du cadavre et indiqué que la balle qui a atteint le maréchal des logis Blikl a traversé le poumon et le cœur, provoquant une mort quasi foudroyante.

M. le docteur Deroubaix, médecin aliéniste à Tournai, a examiné l'accusé au point de vue mental et le déclare entièrement responsable.

L'audience est suspendue à midi et demi.

L'audience de l'après-midi

A la reprise de l'audience, on poursuit l'audition des témoins. On entend M. Jules Rivière, le garde-barrière à qui le gendarme Blikl a emprunté le vélo pour poursuivre le fuyard.

C'est ensuite le gendarme Marique et le maréchal des logis de gendarmerie Hubert Englebien à qui lors d'une perquisition au domicile de Herregodts, l'oncle de celui-ci déclara que son neveu était habituellement porteur d'un revolver.

L'audience se poursuit par l'audition de témoins à décharge qui en tant qu'employeurs ou camarades de travail de Herregodts montrent celui-ci comme un ouvrier courageux, travaillant pendant ses heures de loisir, ce qui fait dire au président : « C'est à se demander où Herregodts prenait le temps de voler. »

La plaidoirie de la partie civile

L'audition des témoins terminée, la parole est donnée à Me Delsaut, avocat de la partie civile qui après avoir évoqué le drame, rend un bel hommage à la mémoire du gendarme Blicki, victime du devoir. Il termine en réclamant du jury une punition sévère.

L'audience est suspendue à 16 h. 30 et ajournée à ce matin mardi à 10 h.

L'affaire de coups de revolver de Wavrin reste toujours mystérieuse

Nous avons relaté la scène dramatique qui s'est déroulée jeudi soir à Wavrin, au cours de laquelle M. Henocq fut blessé d'un coup de revolver par sa femme.

On sait que ce drame a eu pour théâtre la maison du patron de M. Henocq, chez lequel il s'était rendu avec sa femme pour discuter à propos d'un reproche qui lui avait été adressé. C'est au cours de la discussion que Mme Henocq sortit un revolver de son manteau et qu'elle blessa son mari qui voulait la désarmer.

Les circonstances de ce drame étant loin d'être nettement déterminées, le juge d'instruction chargé de l'affaire, M. Grosjean, s'est rendu hier après-midi à Wavrin.

Le magistrat a fait procéder à une reconstitution du drame et en a entendu les acteurs, qui sont restés sur leurs positions, se rejetant réciproquement la responsabilité de la scène tragique.

Quant à Mme Henocq, elle affirme toujours que le coup de revolver a été tiré par le patron de son mari, lequel se défend d'avoir fait usage de cette arme qui appartient d'ailleurs à M. Henocq.

Au point où en est actuellement l'enquête, il est encore impossible de préciser le rôle de chacun dans ce drame, mais il apparaît que certains des personnages en cause ont intérêt à masquer la vérité et peut-être les véritables motifs de la scène.

Roubaix

Aujourd'hui, mardi 8 janvier :

Aujourd'hui: saint Lucien; demain, saint Julien.

Soleil: Lever, 7 h. 45; coucher, 16 h. 10.

Lune: Nouvelle du 5; premier quartier le 11.

Prévisions météorologiques pour la journée du 8 janvier (Région Nord): Ciel très nuageux, brumeux; faibles chutes de pluie ou de neige; vent faible secteur Est dominant; température en faible baisse; minimum de température en faible baisse sur la veille.

Caisse d'Epargne: 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance: de 16 à 17 h., local de la Goutte de Lait.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 92, rue des Longues-Haies: à 14 h., consultation pour adultes.

Bains Municipaux: Piscine et Baignoires, de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 20 h.

Fédération des Syndicats commerciaux détaillants: à 17 h. 30, au Casino, réunion de protestation sur la réforme fiscale.

LES ASSURANCES SOCIALES

La Fédération mutualiste de Roubaix-Lannoy et leurs cantons nous prie d'insérer :

La Caisse primaire N° 32 rappelle de nouveau à ses adhérents que, lorsqu'ils se trouvent en état de chômage total, ils doivent de suite s'adresser à l'Office public de placement de leur localité pour s'y faire inscrire, en demandant à bénéficier des articles 21 et suivants de la loi.

Et surtout, ne pas attendre qu'ils soient malades pour le faire, car ayant droit, suivant l'article 21 de la loi, au versement de la double cotisation prévue à l'article 2, s'ils n'en profitent pas au point de vue maladie, cela les intéresse au point de vue retraite et ceci est très important.

L'assuré a droit au versement de cette double cotisation pour une durée maximum de quatre mois (20 cotisations par mois) par période de douze mois, à condition qu'il ait une année entière d'affiliation aux Assurances sociales et remplit les mêmes conditions de cotisation que celles imposées pour l'assurance-maladie dans le trimestre civil précédant le chômage.

Voici, à titre documentaire, le règlement d'administration publique (Article 86, paragraphes 1 et 2):

1er Pour bénéficier du maintien de ses droits à l'assurance selon les modalités fixées aux articles 21 à 25 de la loi, l'assuré obligatoire qui se trouve en état de chômage doit se faire inscrire à l'Office public de placement compétent pour le lieu de sa résidence.

2° Cet office communique au service départemental ou interdépartemental, dans les quinze premiers jours de chaque trimestre civil, une liste établie sous la forme de fiches individuelles (bulletin modèle 26, bleu), comportant les noms, adresses et numéros d'immatriculation des assurés obligatoires qui se sont fait inscrire comme étant en chômage au cours du trimestre précédant et qui ont demandé à bénéficier des articles 21 et suivants de la loi, ainsi que les périodes pendant lesquelles l'office a constaté leur état de chômage involontaire par manque de travail; l'assuré peut demander à l'Office de placement un duplicata des renseignements le concernant.

Donc les assurés se trouvant en chômage total et qui pour l'une ou l'autre cause ne voudraient pas toucher les indemnités de chômage (bureau de chômage de la ville), doivent quand même se faire inscrire au fonds de placement pour sauvegarder leurs droits en cas de maladie et pour la retraite; de même ceux se trouvant en chômage total pour transformation ou casse de machine, ne fusse que quinze jours.

Bien se faire inscrire en temps voulu, car les bulletins devant être envoyés dans les quinze premiers jours du mois suivant la fin du trimestre, les assurés s'exposeraient, en présentant des bulletins avec date postérieure au 15, à se voir refuser les prestations.

Il est également rappelé que les assurés présentant des dossiers maladie pour leur conjoint doivent présenter en même temps leur livret de famille pour justification du lien de parenté, également pour le cas où il y a demande de majoration pour charge de famille ou pour cas de maladie enfant.

HALLE FLIPO. 500 gr. Gruyère, 4.00; extra, 5.00; énorme choix biscuits. 23725

M. MORLET, COMMISSAIRE DE POLICE EST ENTRÉ EN FONCTIONS

Nous avons annoncé l'arrivée à Roubaix d'un nouveau commissaire de police, M. Morlet, qui succédera au commissariat du 2me arrondissement, à M. Mounié, nommé à Arras.

M. Morlet arrive de Lambersart où il était apprécié de toute la population. Il

M. Morlet

a pris officiellement possession de son poste, lundi et, sans aucun doute, il sera vite entouré à Roubaix, des mêmes sympathies qu'il possédait à Lambersart.

Ajoutons que M. Morlet est un ancien combattant qui s'est illustré maintes fois au cours de la guerre. Il est d'ailleurs titulaire de la médaille militaire et de multiples autres distinctions.

A l'occasion de son arrivée à Roubaix nous lui présentons nos souhaits de bienvenue.

LE PHOTOGRAPHE RENÉ, rue du Coq-Français, 165, annonce à sa nombreuse et fidèle clientèle que son studio sera fermé du 7 au 11 janvier inclus. - Retenez cette adresse pour vos portraits d'enfants. 749d

LE DROIT PROPORTIONNEL DE PATENTE SUR L'HABITATION DU COMMERÇANT NE SERA PLUS PERÇU EN 1935

Le Syndicat des contribuables de Roubaix, 12, place de la Gare, nous communique la note suivante:

Parmi les charges supportées par le petit commerce figure en toute première place: la patente calculée d'après la valeur locative des locaux professionnels comme de l'habitation personnelle, et dont la plus grosse partie est perçue au profit de la ville et le reste pour le département.

On comprend facilement l'iniquité et l'immoralité de ce calcul pour les commerçants ayant une nombreuse famille.

Attendue depuis de nombreuses années, cette réforme ne sera plus différée, en raison d'un dernier rapport ministériel qui a spécifié que le droit proportionnel de patente sur le local d'habitation ne sera plus perçu, à partir du 1er janvier 1935.

Or, un précédent décret était intervenu nommant une commission spéciale, pour étudier les mesures susceptibles d'être prises, afin que de cette abrogation ne résultent pas des diminutions dans les budgets des départements et des communes.

Cette commission n'ayant pris aucune décision, ses pouvoirs ont été prorogés jusqu'au 30 juin 1935, soi-disant, parce qu'il serait impossible de trouver uniquement la solution et pour toutes les communes, dans une économie correspondante.

Cela veut dire que l'on cherche à reprendre au commerçant d'une main, ce qu'on lui a donné de l'autre.

L'on voit ainsi l'intérêt pour les commerçants à ce que les municipalités comprennent que l'ère de prospérité et de dépenses somptuaires est terminée et que le règne des économies et de la bonne gestion des finances communales doit lui succéder.

SI LA S.C.L.A.E., 12, rue du Curé, à Roubaix, vous propose d'entendre son nouveau poste 6 lampes en comparaison avec d'autres, c'est qu'elle est certaine des qualités supérieures du poste qu'elle vous offre au prix de 1.250 fr. 23575

AUJOURD'HUI SE DÉROULERA AU CASINO, LA MANIFESTATION DE PROTESTATION DES COMMERÇANTS CONTRE LA RÉFORME FISCALE

La Fédération des Syndicats commerciaux de Roubaix et les groupements du commerce de détail de Roubaix-Tourcoing rappellent aux petits et moyens commerçants de Roubaix-Tourcoing et leurs cantons qu'il est de leur devoir d'assister aujourd'hui 8 janvier à la grande réunion qui aura lieu à 17 h. 30 au « Casino » de Roubaix, 50 bis, Grand'Rue.

A l'ordre du jour: La suppression des abattements à la base et l'augmentation des impôts. Le forfait obligatoire. La délation et les injustices de la réforme fiscale.

ETRENNES

Pendant quelques jours, un superbe jeu d'aiguilles sera offert pour tout achat de laines à tricoter, à partir de 15 fr., Au Spécialiste, 51, rue de Lannoy, 51. 23620

LA SEMAINE-RÉCLAME DES COMMERÇANTS DU CENTRE OBTIENT UN VIF SUCCÈS

La semaine-réclame du Centre se poursuit au milieu du plus grand succès. C'est qu'en effet parmi un choix énorme et une grande variété de magasins il y a mille occasions à faire tant dans les soldes qu'en articles sacrifiés à titre publicitaire.

Les commerçants du Centre ne cherchent pas durant cette semaine un bénéfice immédiat, mais plutôt à s'attacher la clientèle.

Nous ne saurions trop les en louer ni engager vivement à leur faire confiance.

LES FUNÉRAILLES DE M. JULES NAESSENS

Lundi à 10 h., en l'église Saint-Jean-Baptiste, ont été célébrées les funérailles de M. Jules Naessens, industriel, associé de la firme Dumont et Cie, décédé dans sa 67e année.

Le clergé de la paroisse procéda à la levée du corps, au domicile du défunt, 26, rue Henry-Boasut.

De nombreuses couronnes de fleurs offertes par les associés du défunt, le personnel de l'établissement, ses amis et la famille étaient portées devant le corbillard, dont les coins du poêle étaient tenus par MM. Emile Dumont fils et André Dumont, associés de la Maison Dumont et Cie; Jules Leveugle, directeur commercial; Eugène Lemettre, ami du défunt.

Le deuil était conduit par MM. Maurice Dumont et Edmond Delesclose, gendres du défunt, qu'accompagnaient MM. les abbés Dubar et Cokelaer, vicaires de la paroisse.

M. l'abbé Decock, curé vice-doyen, célébra la messe, assisté par MM. les abbés Dhaye, vicaire et Bury, professeur à l'I.C.A.M.

Dans l'assistance considérable qui débordait de l'église, nous avons remarqué de nombreux ecclésiastiques, industriels, négociants et personnalités de Roubaix-Tourcoing; le personnel des Etablissements Dumont et Cie.

Après la cérémonie religieuse, sous le porche de l'église, M. Emile Dumont fils, au nom de la firme et des amis de M. Jules Naessens, rappela ce que fut l'associé fidèle et dévoué,le patron juste et l'homme généreux.

L'inhumation eut lieu au cimetière de Roubaix.

UN PENSIONNAIRE DE L'HOSPICE EST ASSAILLI ET DÉVALISÉ

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, vers 1 h. 30 du matin, un pensionnaire de l'hospice Barbieux, M. Messelier, âgé de 67 ans, se présentait au poste central de police et déclarait avoir été victime d'une agression.

Alors qu'il sortait d'un cabaret de la rue des Longues-Haies, vers 1 h. du matin, il aurait été assailli par deux individus et, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, il aurait été terrassé... et dévalisé de son portefeuille.

Lorsque, tout pantois encore de ce qui lui arrivait, M. Messerlier se releva, ses deux agresseurs étaient déjà loin. Le portefeuille enlevé contenait une somme de 125 fr. environ.

Le pensionnaire de l'hospice n'a pu fournir aucun renseignement sur ses agresseurs. Il a déposé une plainte, et l'on recherche les individus.

L'Exposition de printemps des Commerçants des quartiers Epeule-Alouette aura lieu les 6, 7 et avril

Après avoir consulté les adhérents du groupement, le Comité a fixé aux 6, 7 et 8 avril, la période d'exposition des étalages. Nous reviendrons en temps utile, sur cette manifestation commerciale. D'ores et déjà, nous savons, que tous les commerçants étalagistes sont décidés à faire un effort pour que celle-ci, obtienne un grand succès.

Après la fête du Cercle Militaire

Le Comité organisateur de la fête de samedi dernier prie les personnes qui ont bien voulu se charger de placer des cartes de vouloir bien passer au local du Cercle, 72, rue de la Gare, aujourd'hui mardi ou demain mercredi.

Les cartes qui ne seraient pas rentrées pour jeudi matin seraient considérées comme placées et facturées, le secrétaire se trouvant dans l'obligation de régler le droit des pauvres jeudi à 9 heures.

Les cours des brancardiers-secouristes

Le Comité nous prie de rappeler aux brancardiers que la quatrième cours théorique sur la « défense passive » aura lieu aujourd'hui mardi, à 18 h. 30, au Café « Belle-Vue », 10, rue du Maréchal-Foch.

Le sujet traité sera: « Le traitement des accidents par les gaz ».

Des instructions importantes concernant le programme de 1935 devant être données au cours de la réunion, les brancardiers sont priés de vouloir bien noter que leur présence est indispensable.

Une soirée littéraire à la société chorale Notre-Dame

Demain mercredi 9, à 20 h., une soirée littéraire et musicale sera offerte aux sociétaires et à leurs familles ainsi qu'aux familles des membres honoraires, dans la salle des fêtes du Café Belle-Vue, 10, rue du Maréchal-Foch. (Entrée par le couloir contigué au Café). Les intéressés qui n'auraient pas reçu leur invitation sont priés de se présenter.

A l'Œuvre de Sainte-Elisabeth de la paroisse Saint-Martin

Les Dames du Comité nous prient d'informer leurs dévouées collaboratrices que les réunions d'ouvrage recommenceront le vendredi 11 janvier.

Au Cercle Polyglotte

Maintenant que les jours fériés sont passés, les séances de la section espagnole reprendront régulièrement. Ce soir mardi 8, M. Gomez, le distingué chef de section, donnera sa deuxième conférence sur l'Espagne touristique. Le sujet sera: « Les Palacios de los Reyes » et sera agrémenté de merveilleuses projections. Un pressant appel est fait près de tous les membres de la section et des personnes s'intéressant à la langue espagnole pour qu'ils assistent à cette réunion.

Une disparition inquiétante

Un jeune homme de 15 ans, Alphonse Delahaye, demeurant rue Jean-Jacques-Rousseau, a quitté le toit paternel dimanche vers 14 heures pour se rendre au patronage Sainte-Bernadette, avenue Alfred-Motte et n'a pas reparu depuis lors.

Il était vêtu d'un complet noir et d'un pardessus de la même nuance, coiffé d'une casquette à carreaux blancs et noirs et chaussé de souliers noirs à lacets.

AVIS AUX LOGEURS. — Les loueurs de garnis sont invités à se présenter au Service de la Sûreté, (Mairie de Roubaix) tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., jusqu'au 15 janvier, dernier délai.

Ils devront se munir de leur registre de logeur et d'un timbre fiscal de 3 fr.

COURS DES VIANDES EN CHEVILLE. — Bœufs: 1re qual., 7 fr. 25 le kg., 2me qual., 5 fr. 75 le kg.; vaches: 1re qual., 6 fr. le kg.; génisses: 1re qual., 8 fr. 25 le kg.; taureaux: 1re qual., 5 fr. 25 le kg., 2me qual., 4 fr. 50 le kg.; veaux: 1re qual., 10 fr. 50 le kg., 2me qual., 8 fr. 60 le kg., 3me qual., 7 fr. le kg.; moutons: 1re qual., 13 fr. 25 le kg., 2me qual., 10 fr. 50 le kg.; porcs: 1re qual., 6 fr. 25 le kg.

AU CERCLE COMPTABLE. — Réunion le jeudi 10 janvier au local habituel, 22, rue de la Paix, à 20 h. 15. A l'ordre du jour: « La force probante des livres de commerce au point de vue juridique et fiscal ». Par M. Vandepoorter, président.

LE CERCLE D'ETUDE DE LA LIGUE OUVRIÈRE DU NOUVEAU-ROUBAIX tiendra sa réunion mensuelle mercredi 9 janvier, à 20 h., au local habituel, avenue Linné, 6, square des Platanes.

MÉLOMANES ROUBAISIENS. — Ce soir, mardi 8 janvier, au siège, 85, rue du Collège, réunion générale, rapports moral et financier, renouvellement de la Commission et lecture du nouveau chœur qui sera mis à l'étude.

GROUPE FRATERNEL JEAN DELMULLE. — Ce soir, mardi 8 janvier, répétition générale à 19 h. 45, au local.

CHORALE MIXTE DU NOUVEAU-ROUBAIX. — Ce soir, mardi 8, répétition générale, à 20 h., et à 19 h. pour la section comédie.

GROUPE ARTISTIQUE JULES-GUESDE (Amicale des garçons). — Ce soir mardi 8 janvier, répétition à 19 h., pour toute la section. Présence indispensable.

CHORALE DU FONTENOY. — Ce soir mardi 8, au siège, à 20 h., répétition générale des chœurs qui seront exécutés à Paris pour une fête de bienfaisance.

CLUB SYMPHONIQUE DE L'EPEULE. — Aujourd'hui mardi 8, à 20 h., répétition générale pour l'audition.

L'INCOMPARABLE
COKE C. B
spécial pour chauffage central
40 % d'économie
LEPOUTRE-SIX et Cie
(Tél. Rx 323.01)
Timbre d'origine sur facture

AUJOURD'HUI, OUVERTURE DE L'EXPOSITION ANNUELLE aux « 100.000-CHEMISES DE PARIS ». SUCCURSALE DE LILLE : 79, rue Nationale. Prix très bas. Qualités très belles. Chemise blanche - chemise de nuit - chemise de couleur avec 2 cols ou col tenant. Prix : 17 fr., valeur 26 fr. - Cols : la demi-douzaine, 11 fr. 50. 23735d

CROIX

Au cours de cette année 1935. la doyenne de la population aura cent ans

L'époque des souhaits est particulièrement précieuse pour certaines familles et certaines personnes. Si les meilleurs vœux se vulgarisent et perdent, en se répétant, gageons que Mme veuve Diacre, la doyenne de la population de Croix a été sensible aux intentions de tous ceux qui lui ont souhaité, depuis le 1er Janvier, la bonne année.

C'est que la vénérable aïeule, qui, depuis qu'elle a quitté Hem, habite chez la plus jeune de ses filles, Mme Emile Florin-Diacre, aura cent ans le 6 mai prochain, dans cinq mois à peine.

Elle a dû quitter Hem, où elle vivait

Mme Vve Diacre

depuis soixante-quatorze ans, pour venir habiter, momentanément, au hameau de la Basse-Ville, rue d'Hem, où toute une famille l'entoure de soins affectueux.

Voilà quatre-vingt ans que Mme veuve Diacre est arrivée à Roubaix avec son mari. Elle n'y resta pas longtemps d'ailleurs. Le ménage se fixa à Annappes, puis à Hem, préférant le grand air. Une existence laborieuse — Mme Diacre brouettait les tuiles à la fabrique — et l'éducation de cinq garçons et de quatre filles, absorbèrent toute son activité.

De ses enfants, cinq sont encore vivants. Seize petits-enfants et trente-deux arrière petits-enfants la consolèrent de la perte de son mari, en 1915.

C'est cette affection et ce respect dont elle est entourée, qui fait la plus grande joie de la centenaire. Son grand âge ne lui a pas fait délaisser les petits ouvrages et les tricots qu'elle travaille encore sans lunettes. C'est dire que pour elle, les souhaits prennent une signification particulière. Souhaitons-lui, non seulement de célébrer ses « cent ans » avec tout l'éclat d'un bel anniversaire, mais aussi de célébrer beaucoup d'autres anniversaires après celui-là.

Un ouvrier se tranche la gorge rue Jean-Jaurès

Depuis quelques jours, l'entourage de M. Edmond Thieffry, ouvrier tisserand, âgé de 66 ans, qui habite rue Jean-Jaurès,cour Saint-Louis, à la Croix-Blanche, s'inquiétait du silence qui régnait dans la petite maison.

On n'avait pas aperçu le locataire depuis un certain temps. Les voisins décidèrent de faire part de leurs craintes à la police.

Dans la soirée de dimanche, la garde Delplace se rendit cour Saint-Louis et força la porte d'entrée de la maison. Dans la chambre à coucher, il découvrit M. Edmond Thieffry assis dans un fauteuil et qui semblait dormir.

En s'approchant, le garde champêtre s'aperçut que le tisserand ne donnait plus signe de vie. Une large plaie béante à la gorge ne laissait aucun doute sur la cause de cette mort.

La gendarmerie de Roubaix fut prévenue aussitôt et, de son enquête on peut conclure que le malheureux s'était tranché la gorge avec un rasoir, et qu'il était venu mourir sur ce fauteuil.

Thieffry avait écrit une lettre d'adieux à sa femme, née Augustine Lamotte, âgée de 62 ans, qui est en traitement à l'hôpital « La Fraternité » depuis quatre mois.

Le ménage Thieffry n'ayant pas d'enfant, le cadavre de l'ouvrier tisserand a été transporté à la morgue de l'hôpital.

PAIEMENT DES CHOMEURS. — Aujourd'hui mardi 8 janvier, paiement des allocations de chômage. Chômage complet: à 8 h. 30 dans l'ordre habituel; chômage partiel: l'après-midi à 14 h. 30.

ALLOCATIONS AUX FAMILLES NOMBREUSES. — Paiement le jeudi 10, de 14 à 16 h., au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

RECENSEMENT DES AUTOMOBILES. — Les propriétaires d'automobiles doivent faire leur déclaration à la Mairie, bureau de la population, pour le 15 janvier 1935.

Pour secourir les chômeurs tourquennois

LES SOUPES POPULAIRES

UNE VUE DU RÉFECTOIRE (Ph. de J. de Ra.)

Depuis que le chômage atteint tant de travailleurs, l'Etat, les départements, les villes, ont pris des dispositions pour apporter aux ouvriers et employés sans travail, un secours susceptible de les aider à lutter contre la misère ; c'est ce que l'on appelle « l'allocation de chômage ».

Mais on comprend bien que cet effort n'est pas toujours suffisant pour chasser la misère, et bien des foyers connaissent l'infortune et les privations.

D'après cette conception, on a vu se créer à Tourcoing un « Comité de secours aux chômeurs », réunissant les personnalités appartenant à tous les milieux et travaillant en commun accord, pour répartir les dons et les subsides à la population.

Un chiffre édifiera nos lecteurs sur l'importance du geste accompli par nos concitoyens : les résultats obtenus par l'activité du Comité de secours aux chômeurs durant les 34 derniers mois (au 15 novembre 1934), ont permis d'allouer aux familles les plus éprouvées, des secours en nature, représentant 547.853 frs.

Le nombre des bénéficiaires est de 4.714. Le vestiaire alimenté par les vêtements, objets de lingerie et de bonneterie, recueillis à domicile, ou remis par les commerçants — comme d'ailleurs les fonds précités —, a permis de distribuer depuis le 1er février 1932 : 8.470 pièces aux 894 familles reconnues les plus nécessiteuses.

La réalisation de cette grande œuvre de charité pouvait, par elle-même, être considérée comme répondant déjà largement aux sacrifices que l'on pouvait demander à une population sérieusement touchée par la crise. Cependant ce serait mal connaître l'admirable esprit qui anime nos concitoyens que de croire qu'ils ne s'efforceraient pas de faire encore mieux.

Et en effet, ce mieux vient d'être accompli par la création de « soupes populaires », dont les premières ont été servies lundi à midi.

Accompagné de MM. Salembier, adjoint aux Ecoles, et Vandermartière, adjoint aux Travaux publics, Malfait, directeur du Bureau des écoles, Liard, du Bureau de bienfaisance et Lefebvre, spécialement chargé des secours aux chômeurs, M. Inghels, maire, avait tenu à assister à ce premier repas.

Le menu des plus sains et des plus copieux, comprenait : une excellente soupe aux légumes, un rôti cuit selon les règles de l'art, une purée de pommes de terre, et, comme dessert, de la confiture.

Pour boisson, chaque convive avait un verre de bière, quant au pain, il était donné à discrétion.

Cinquante chômeurs prenaient part à ce déjeuner offert gratuitement : ils avaient été choisis parmi les plus nécessiteux, célibataires sans foyer, ménages âgés, etc.

Les mêmes reviendront tous les huit jours, ainsi il sera permis à un grand nombre de malheureux (300 par semaine), de pouvoir faire un repas copieux et réconfortant.

Par la suite, et suivant les possibilités, le nombre de repas quotidiens sera sérieusement augmenté, et ainsi, non seulement de plus, Tourcoing aura prouvé tout l'intérêt qu'il attache à ses déshérités.

Terminons en félicitant le personnel dont les connaissances culinaires permettent la préparation d'une excellente cuisine et les chefs de service, qui avec autant de tact que de dévouement, ont si rapidement mis sur pied cet organisme délicat.

WASQUEHAL

Un cheval emballé provoque un accident grave au « Petit-Wasquehal »

Lundi matin, vers 7 h. 15, M. Masquelier, marchand de lait à Flers-Bourg, rue Lannoy, accompagné de son jeune frère, âgé de 13 ans, effectuait sa tournée journalière dans le quartier du Haut-Vinage, lorsque tout à coup, le cheval attelé à une voiture laitière prit peur, on ne sait au juste pour quelles raisons, et s'élança dans la direction de la route conduisant au fort désaffecté de Wasquehal. Peu après, la voiture du laitier se renversa violemment avec son cheval dans un ruisseau en bordure de la route.

Le jeune Masquelier qui avait été projeté hors de la voiture, se tirait indemne de l'accident, mais son frère aîné, M. Masquelier avait été coincé entre le fond de sa charrette et ses bidons de lait et fut transporté au Café Decayel où M. le docteur Butin père, appelé d'urgence vint lui donner des soins. Il constata que le blessé avait la cuisse droite déboîtée et ordonna son transfert immédiat à la clinique Ambroise-Paré, à Lille, où M. Masquelier fut conduit par l'ambulance municipale.

Ajoutons qu'entre temps le cheval avait réussi à briser ses harnais et s'était enfui dans la direction de Marcq-en-Barœul où il fut retrouvé peu après.

BRULÉ AU PIED. — Un teinturier de l'usine Roquette, rue de Marcq, M. Benoît Desaine, 42 ans, demeurant à Croix, rue Négrier a été atteint au pied droit par du liquide bouillant au cours de son travail et porte des brûlures du 2me degré du dos du pied gauche. Incapacité de travail de douze jours.

TOURNÉE DU PERCEPTEUR ET DU CONTROLEUR. — Le percepteur ou son contrôleur à la Mairie le mercredi 9, de 14 h. à 16 h., ainsi que M. Fauvergue, conducteur

FEUILLETON DU *JOURNAL DE ROUBAIX* du mardi 8 janvier 1935 N° 1.

L'Appel du Cœur

PAR PIERRE DHAËL

PREMIÈRE PARTIE

I

— Et voici, Mademoiselle, dit Me Lobarède, tous les documents que j'ai pu recueillir. J'avoue que c'est peu.

— En effet, acquiesça tranquillement Françoise.

Le vieux notaire, d'un geste familier, enleva ses grosses lunettes qu'il posa près de lui sur la table. Ses petits yeux perçants abrités de cils rares, son nez pointu, tout son visage chafouin, frappèrent tout à coup la jeune fille qui ne put réprimer un sourire.

— Il a l'air d'un petit rat blanc, pensa-t-elle, un vieux petit rat blanc de paperasse et de bibliothèque.

— Je crains, Mademoiselle, que vous ne soyez venue de Québec en France pour bien peu de chose.

— Je ne me décourage pas si vite, Maître Lobarède, déclara-t-elle vivement.

— Enfin, en tout cas, j'ai de meilleures nouvelles à vous donner, concernant l'acquisition que vous comptes faire des ruines du château de Saint-Brenier : je crois que nous allons y arriver facilement.

— Oh ! quel bonheur ! dit Françoise.

— Un bonheur, Mademoiselle ! Un bonheur ! C'est une façon de parler. C'est, en tout cas, un bonheur qui vous coûtera fort cher.

— Ils sont donc si exigeants que cela pour le prix ?

— Pour le prix, non ; mais c'est la suite !... Pour rendre — vous m'entendez bien — une seule des ailes du château habitable, il faut compter, au bas mot, à priori, cinq cent mille....

— Dollars ? acheva interrogativemnt Françoise.

Me Lobarède leva au ciel ses petits bras.

— Dollars, Mademoiselle ! dollars ! Qu'à Dieu ne plaise. Non ! Cinq cent mille francs, et c'est bien assez !

— C'est à peu près ce que je comptais, déclara en riant Mlle Ménorval. Et cela n'est pas une aussi grande folie que vous le supposez, Maître Lobarède... Je me propose de venir passer, en France, quelques mois tous les deux ans. Je ferai du château une résidence d'été....

— Etant donné son isolement, ne craignes-vous pas, Mademoiselle, que ce ne soit là un séjour un peu sévère ?

— Je n'y serai pas seule, dit Françoise vivement. J'ai avec moi un jeune neveu, le fils de mon frère. Sa mère est